



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 mars 2025

EGalim 2 : Annie Genevard lance un appel à manifestation d'intérêt pour l'expérimentation d'un affichage « rémunération du producteur » auprès des consommateurs

Le mardi 18 mars 2025, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a réuni les acteurs du monde agricole, des distributeurs et des consommateurs lors d'un Comité des partenaires pour annoncer le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'expérimentation d'un affichage « rémunération du producteur » auprès du grand public.

Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre de l'article 10 de la loi du 18 octobre 2021 visant à protéger la rémunération des agriculteurs, dite « loi EGalim 2 » et fait suite à une mission confiée au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) sur le cadrage de ce dispositif. Elle vise, d'une part, à recenser et évaluer les initiatives existantes et, d'autre part, à éclairer les décideurs publics sur la pertinence d'élaborer un cadre réglementaire ou de créer un dispositif public d'information des consommateurs.

L'expérimentation évaluera les initiatives portées par les parties prenantes sur les filières concernées (viande bovine, ovine et caprine, viande porcine, fruits et légumes frais, fruits et légumes transformés, lait de consommation et produits laitiers, œufs coquille). Les porteurs de projet devront fournir des éléments de réponse à des questions thématiques quant aux critères permettant d'obtenir une information compréhensible pour le consommateur, objective, fiable et aisément contrôlable, en cohérence avec la réglementation et les politiques publiques, et qui répondent aux objectifs d'amélioration des conditions de rémunération des agriculteurs.

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert du 18 mars 2025 au 30 juin 2025. Les dossiers de candidature sont accessibles sur le site internet du ministère chargé de l'Agriculture, à l'adresse suivante : <https://agriculture.gouv.fr/affichage-sur-les-conditions-de-remuneration-des-agriculteurs>.

La publication de l'appel à manifestation d'intérêt marque le début de l'expérimentation avec l'ouverture d'un premier cycle qui vise à identifier différentes méthodologies de description, de communication et d'évaluation des conditions de rémunération des producteurs agricoles et différentes modalités d'affichage de cette information pour le consommateur.

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroi
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv